



Votre programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

Toujours prudent, jamais mal pris : initier vos enfants à la sécurité dans la rue

Qu'est-ce que l'initiation à la sécurité dans la rue? C'est aider vos enfants à identifier les situations désagréables, importunes ou même dangereuses et à y réagir. C'est aussi favoriser des échanges quotidiens, mettre en pratique des directives familiales et les aider à comprendre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.



En tant que parent ou gardien, vous pouvez inciter votre enfant à penser à sa sécurité personnelle dans ses activités quotidiennes. Vous ne pouvez peut-être pas le suivre partout, mais vous pouvez lui enseigner à se fier à son instinct et à faire preuve d'une grande prudence, la meilleure protection qui soit.

Voici d'autres moyens de renforcer la sécurité de votre enfant :

Les renseignements importants. Demandez à votre enfant de mémoriser les adresses et les numéros de téléphone importants et vérifiez souvent s'il s'en souvient. Que ce soit votre adresse, celle d'un parent ou d'un voisin en qui vous avez confiance, l'enfant a besoin de savoir où il peut aller ou qui il peut appeler s'il est perdu ou s'il a besoin d'aide.

Le 9-1-1. Assurez-vous que votre enfant comprend que le 9-1-1 est le numéro à composer s'il est en danger. Montrez-lui les téléphones publics qui se trouvent dans votre secteur ou sur la route que l'enfant prend pour aller et revenir de l'école, et assurez-vous qu'il sait comment utiliser le téléphone et demander de l'aide.

Ce qui l'identifie. Évitez d'inscrire le nom de votre enfant sur un tee-shirt, une boîte à lunch, une veste ou un bijou. L'enfant qui circule dans un lieu public sera porté à répondre à l'appel de son nom.

Un radar toujours actif. Rappelez à votre enfant qu'il doit toujours être sur ses gardes. Enseignez-lui à regarder autour de lui, à écouter et à faire confiance à son instinct. Expliquez-lui que la peur est une bonne réaction et que l'instinct est le moyen de détecter et d'éviter le danger.

Ne jamais garder un secret. Soulignez l'importance de parler et assurez-vous que votre enfant comprend que les adultes ne partagent pas des secrets avec un enfant.

Les règles de base. Établissez des règles et déterminez les aires de jeux que votre enfant peut fréquenter ou non. Rappelez-lui ces règles chaque fois qu'il sort et prenez le temps de lui expliquer pourquoi il est préférable d'éviter les stationnements isolés, les secteurs boisés ou les lieux déserts.

Signaler sa présence. Établissez une procédure à cet effet. Fixez le moment précis auquel votre enfant devra communiquer avec vous, par téléphone ou en personne, afin de vous indiquer où il se trouve, avec qui et à quelle heure il sera de retour à la maison, et ce, tous les jours.

Insistez pour connaître les amis de votre enfant. Conservez leurs numéros de téléphone, leurs adresses et renseignez-vous sur leurs parents. Enseignez à vos enfants à ne jamais laisser entrer

quelqu'un chez vous sans votre permission. Ne laissez jamais votre enfant se rendre seul au parc, au centre commercial, au cinéma ou à une toilette publique.

Établissez des règles à la maison. Les règles de sécurité pour un enfant seul à la maison peuvent être différentes de celles de la rue, mais le principe de prudence à l'égard d'un inconnu demeure le même. Expliquez ces règles à votre enfant, mettez-les par écrit et affichez-les près de la porte ou du téléphone. Inscrivez-y également les noms des personnes qu'ils peuvent laisser entrer.

Montez une trousse d'identité. Le service de police de votre localité pourra vous aider à monter la trousse d'identité de votre enfant. Elle comporte habituellement une photographie en couleur récente qui devrait être remplacée au moins une fois par année (plus souvent quand l'enfant est jeune), ses empreintes digitales, ses antécédents médicaux et dentaires, y compris son groupe sanguin, les problèmes de santé, les cicatrices, les fractures, les extractions dentaires, l'appareil orthodontique, les lunettes, les médicaments, les allergies et tout autre renseignement pertinent.

Il peut s'avérer difficile de parler à votre enfant des inconnus ou des situations dangereuses. Vous souhaitez lui fournir le plus de renseignements possible sans susciter de la peur ou de l'anxiété à l'égard du monde qui l'entoure. Pour obtenir des suggestions et des outils sur l'art de communiquer avec votre enfant, consultez votre programme d'aide aux employés, le service de police de votre localité ou explorez en ligne les ressources sur le thème *Toujours prudent, jamais mal pris*.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d'information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.